

Compagnie de Lot-et-
Garonne

Section de Villeneuve-
sur-Lot

Brigade de Ste-Livrade

N° 65 du 22 janvier 1945

Procès-verbal de ren-
seignements judiciaires
et administratifs sur
un enlèvement de maté-
riel aux Chantiers de
Jeunesse de Ste-Livrade
(Lot-et-Garonne)

Ce jour d'hui vingt deux janvier mil neuf cent quarante cinq, à seize heures, nous soussignés DUFFA, Gabriel et NETTE, Vitel, gendarmes à la résidence de Sainte-Livrade, département de Lot-et-Garonne, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs, agissant en vertu d'une réquisition de M. le Procureur de la République à Agen n° 220 en date du 16-1-1945 (transmission section n° 893/3 du 20-1-45), relative à une enquête à effectuer concernant l'enlèvement de matériels divers aux Chantiers de Jeunesse à Ste-Livrade, avons recueilli les renseignements suivants :

M. PUECH, Calixte, 53 ans, adjoint au Maire et vice-Président du Comité de Libération à Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne), nous déclare :

"Depuis 1940 je travaille en qualité de menuisier à la Poudrerie Nationale de Ste-Livrade, laquelle est attenante au camp des chantiers de Jeunesse.

Il est exact que dans le courant de l'année 1944, divers groupes de la Résistance venaient journellement faire des incursions dans le domaine de la Poudrerie et des Chantiers de Jeunesse. A plusieurs reprises j'ai constaté que les F.F.I. ou les F.T.P. emportaient des camions de matériel appartenant à ces organisations.

Depuis la libération, je constate que plusieurs camions; notamment celui de M. TERRADE, entrepreneur de transports à Ste-Livrade, emportent des chargements de matériel de toute sorte provenant des Champs des Chantiers de Jeunesse. J'ignore totalement où va ce matériel. A ce sujet, M. SOUSSTRAC, liquidateur, et M. CAVAILLE, employé des dits chantiers, qui accompagnent les chargements pourront vous donner des précisions.

Je n'ai jamais constaté que des personnes de la localité aient emporté du matériel des Chantiers de Jeunesse, mais je ne peux rien préciser à ce sujet.

Quelque temps après la libération au moment de la vente du matériel et animaux provenant des Chantiers, il m'a été rapporté par M. INOPIE, de Dolmayrac, que le nommé GARY, cultivateur à Ste-Livrade, avait emporté du matériel sortant d'un baraquement situé hors du lieu de la vente et que ce dernier auquel il avait demandé le prix d'achat de ce matériel, lui avait répondu : "je ne l'ai pas encore payé, je loge le chef". D'après les renseignements recueillis ce chef serait M. DUFFAY".

Lecture faite, persiste et signe.

A seize heures trente M. SOUSSTRAC, Gérard, 49 ans, Commissaire assistant au Groupement 36 des Chantiers de Jeunesse, demeurant rue des Religieuses à Sainte-Livrade, nous déclare :

"Avant la Libération il y a eu des incursions très fréquentes, presque journalières, au camp des Chantiers de Jeunesse à Ste-Livrade.

A chaque incursion il y a eu des prélèvements d'effets et de matériel, sans qu'aucun bon de réquisition n'ait été délivré. Tous ces prélèvements ont été effectués par divers groupes de F.F.I. ou F.T.P. Après chaque incursion il y a eu des comptes rendus ou des procès-verbaux établis et adressés au Commissariat Régional des Chantiers de Jeunesse à Toulouse, pour être transmis à l'Intendance.

Il y avait de la batterie de cuisine, de la vaisselle dont nos cantines sont dépourvues, on n'en trouve pas trace.-

Il faudrait qu'une enquête sérieuse, menée par des gens compétents secondés par des policiers habiles soit faite. Il faudrait reprendre toute la comptabilité des chantiers, examiner les entrées et les sorties, les prises en charge, et les décharges données; il faudrait relever toutes les expéditions ~~xxxxx~~ faites par voie ferrée ou par transport automobile depuis le 14 juillet dernier et enquêter sur le contenu et la destination des envois. Ce n'est pas la gendarmerie locale qui peut faire cela, et ce n'est pas l'inspecteur primaire, incompetent en comptabilité militaire qui peut diriger l'enquête.

Mon sentiment est qu'il y a beaucoup à récupérer, mais on ne récupère qu'en ne comptant pas trop sur l'honnêteté du public.

L'Inspecteur d'Académie



M. LEBETTRE